



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PUBLIC

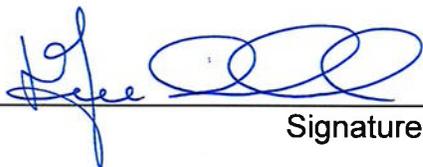
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 1<sup>er</sup> février 2021 le règlement suivant.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 415

#### RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT OU L'ACQUISITION DES VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS.

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 18<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un.



---

Signature

---

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **18 février 2021**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **18 février 2021**.



---

Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière